



## Pension alimentaire pour mon enfant

Par **bacquart**, le **06/01/2009** à **14:38**

Je viens de me séparer de la femme avec qui je vivais depuis environ 10 ans.

Elle va prendre à sa charge ma fille pour les années à venir.

Je voudrais donc verser une pension à ma femme pour l'aider à élever ma fille et à subvenir à ses besoins de 450€ par mois d'une manière "officielle". Dois-je consulter un avocat pour établir une sorte de contrat avec ma proposition que mon "ex-femme" pourrait accepter ?

Par **domi**, le **06/01/2009** à **16:59**

Bonjour ; pour répondre à votre question , si vous n'étiez pas mariés , il faut contacter le JAF afin d'établir le montant de la pension et le droit de visite , de garde et d'hébergement . Dans ce cas , inutile de prendre un avocat.

Par contre si vous étiez mariés il faut bien sûr prendre un avocat . Domi